



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2020-002 »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 17 octobre 2024, le conseil municipal a adopté un premier projet relatif au règlement cité au titre du présent avis.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 octobre 2024 à 19h45 à l'Hôtel de Ville, situé au 50, avenue Westminster sud. Au cours de cette assemblée, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement a pour objet :
 - a) d'introduire les modifications requises pour fins de concordance avec celles apportées au Plan d'urbanisme, suivant l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
 - b) de modifier d'autres dispositions qui ne sont pas requises pour fins de concordance, suivant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
4. Plus spécifiquement, le projet de règlement vise à :
 - a) agrandir la zone IB-1 de façon à éliminer la zone CL-1 au sud des propriétés adjacentes à la Promenade Ronald (voies ferrées et rue Notre-Dame);
 - b) remplacer la grille de spécifications pour la zone IB-1 afin de donner effet à l'augmentation de densité permise par le Plan d'urbanisme modifié;
 - c) ajouter une disposition concernant la manière dont un usage du groupe habitation peut être exercé dans la zone MB-1 lorsque des usages mixtes sont permis dans un bâtiment;
 - d) retirer les zones RA-4 et RA-5 de la liste de celles où la pente minimale du toit est de 3:12.
5. La description ou l'illustration de ces zones peut être consultée à l'Hôtel de Ville.
6. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité (<https://montreal-west.ca/fr/>), ainsi qu'au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, situé au 50 avenue Westminster sud, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, soit de 8h30 à 16h30 sur rendez-vous (lundi et vendredi) ou sans rendez-vous (mardi au jeudi).

Fait à Montréal-Ouest, ce 21 octobre 2024.

Claude Gilbert
Greffier